

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT -
Périmètre d'exploitation
de la station d'épuration
communautaire de
Gauchy - Conventions
d'acceptation des matières
de vidange, des graisses et
des lixiviats - Fixation des
tarifs.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
13/06/17

Date d'affichage :
14/06/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La station de traitement des eaux urbaines de Gauchy accepte des produits autres que les effluents (lixiviats d'un centre d'enfouissement technique de Valor'Aisne, matières de vidange issues de particuliers, graisses issues d'entreprises) depuis 1995. Cette prestation donne lieu à une facturation à destination des producteurs de ces déchets venant compenser les charges relatives à l'exploitation et aux investissements supportés par le concessionnaire exploitant et la collectivité.

Dans le cadre du contrat de concession pour l'exploitation de la station d'épuration, il est prévu une rémunération de l'exploitant qui se situe à 2% de ses recettes prévisionnelles.

Il s'agit désormais de fixer les tarifs sur la durée du contrat.

Nature des produits	Part Collectivité	Part Exploitant
Lixiviats de décharge	2,60 € HT/m ³ + Frais d'analyses	12 € HT / m ³
Matières de vidange	2,30 € HT / tonne	7,60 € HT / tonne
Graisses	19,40 € HT / tonne	80 € HT / tonne

Excepté les frais d'analyses, les tarifs feront l'objet d'une actualisation semestrielle telle que prévue dans le contrat de concession, à l'aide d'un coefficient d'actualisation K basé sur la formule suivante :

$$K = 0,20 + 0,32 \left(\frac{\text{ICHT-E}}{\text{ICHT-E}_0} \right) + 0,16 \left(\frac{\text{TP10A}}{\text{TP10A}_0} \right) + 0,12 \left(\frac{\text{FSD2}}{\text{FSD2}_0} \right) + 0,20 \left(\frac{35111403}{35111403_0} \right)$$

Les valeurs de base sont les dernières valeurs connues au 24 Juin 2016 et les valeurs d'indice à prendre en considération pour le calcul de la formule d'actualisation seront les dernières valeurs connues au 1^{er} jour du semestre considéré sur le site internet du Moniteur.

Au titre de la réception et du traitement des produits extérieurs présentés ci-avant, la perception de la rémunération sera prise en charge par l'exploitant pour la part qui lui est dédiée et par la collectivité via l'émission d'un titre de recettes pour sa part.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'application des tarifs proposés au présent rapport,

2°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions fixant les conditions de dépôt des matières de vidange, graisses et lixiviats de décharge en conséquence (tarifs, modalités de perception).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39608A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation